



Commune d'Orgon – Benoit - Janvier 2021

Demande de défrichement



Complément d'informations au dossier de demande de défrichement

Porteur du projet : BENOIT Fabrice (SCIEV Mas de Longchamp)

Commune d'ORGON (13)

Dossier suivi par Jean-Marie CHATELIER
Tél : 06.73.27.83.65.
jm.chatelier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

I) Contexte et situation du projet

Dans le cadre du développement d'une exploitation agricole, M. et Mme BENOIT Fabrice, viticulteurs et propriétaires du Domaine viticole de L'Oule, ont l'opportunité de pouvoir planter 5,70 hectares de vignes supplémentaires. Ils disposent de droits de plantation qui vont se périmenir en 2022.

Une parcelle (BY n°93) située parmi leurs terres est en vente, dans le secteur du Fray en la commune d'Orgon. Ils envisagent de l'acheter, dans le cas où ils ont la possibilité de la remettre en culture. Ils élargissent leur demande de défrichement à des parcelles, situées dans le même secteur, dont ils sont propriétaires et qui permettent d'agrandir certaines de leurs parcelles plantées de vignes.

La demande porte sur trois ilots de parcelles situées à proximité du siège d'exploitation comprenant la cave de vieillissement, les hangars de stockage (matériels) et l'habitation, dans le secteur du « Fray », en la commune d'Orgon.

Les parcelles qu'ils exploitent dans ce secteur ont fait l'objet de défrichements relativement récents, années 2000.

Nous sommes dans un secteur très protégé, mais aussi extrêmement sensible vis-à-vis du risque incendie.

La demande de défrichement porte sur des terres, situées en continuité avec les terres mises en valeur par l'exploitation. Ces dernières constituent sur la carte de véritables coupures agricoles, vis-à-vis du risque incendie, dans un secteur où les bois de pins d'Alep, avec une végétation de garrigues strates arbustives et herbacées dominant.

Ces exploitants, sous réserve de l'approbation de leur projet par les services compétents, souhaitent solliciter les aides du département, dans le cadre du Fond de Gestion de l'Espace Rural, afin de remettre en état ces parcelles.

Ce projet est tout à fait susceptible de s'inscrire dans une des priorités du dispositif porté par le CD 13. En effet, depuis 2017, le Conseil départemental a étendu le cadre d'intervention de son **dispositif FDGER (Fond de Gestion de l'Espace Rural) à la lutte contre les incendies**. C'est-à-dire permettre la réalisation de coupures agricoles, dans la zone Nord du massif des Alpilles, très sensible aux risques incendies par rapport au vent dominant le mistral.

Intérêts et motivations de l'exploitant :

- Il y a quelques années, une partie du Domaine a été touchée par la Flavescence. Ils ont vendu une partie de leurs terres (sur Costebonne en la commune d'Eygalières) afin de faire face aux préjudices économiques. Ils ont aussi cédé un bail sur les terres de Saint-Rémy.
- Conforter le projet agricole du pétitionnaire. Cette extension de 5,70 hectares environ, permet d'activer des droits de plantations qu'ils disposent et provenant des terres perdues depuis quelques années. En plus d'un léger agrandissement de la propriété, le projet de valoriser d'anciennes terres agricoles aujourd'hui abandonnées de la propriété.
- Ils ont deux enfants, le fils pourrait peut-être reprendre le Domaine familial, dans quelques années.

Le projet agricole concerne la mise en cultures de plus de **5,70 hectares composés de friches (anciennes oliveraies), aujourd'hui envahies par du boisement spontanée, pins d'Alep, et chênes verts et sa strate arbustive associée.**

II) Les enjeux

Economique : des productions agricoles certifiées

Reconquête d'anciens espaces agricoles. La carte de 1950 montre qu'une grande partie de ces parcelles étaient occupées par des oliviers.

Les vins BENOIT sont produits, sous l'appellation AOC Vins de la Vallée des Baux et IGP Vins des Alpilles.

Le risque incendie

Ce secteur du « Fray » sur la commune d'Orgon, au nord-est du Massif des Alpilles, est située dans une zone à risque élevée par rapport au risque incendie (Cf. Carte en annexe). La remise à jour du Plan de Massif des Alpilles 2020-2021 confirme la grande sensibilité du secteur. D'ailleurs, des opérations de broyage de la végétation ont été menées dans ce secteur, par les sapeurs forestiers, il y a 2 ou 3 ans (parcelle BY n°93). C'est l'exemple d'un secteur laissé à l'abandon depuis les années 1960. Les surfaces agricoles ont fortement régressé dans ce secteur (Cf. photos de 1950). Il était occupé à l'époque par des plantations d'oliviers.

Ce n'est que depuis les années 2000 que deux Domaines viticoles ont réinvesti le secteur.

Paysager et environnemental

Les parcelles sont toutes situées dans le périmètre Natura 2000, site des Alpilles, Directive oiseaux :

Natura 2000, périmètre de la Directive Oiseaux (ZPS)	Natura 2000, périmètre de la Directive Habitats (ZSC)
Oui, secteurs 1 & 2	En limite secteur 2

III) L'exploitation et le demandeur

L'exploitation :

M. et Mme **BENOIT Fabrice** sont installés comme viticulteur, à titre principal depuis plus de 20 ans. Ils exploitent au nom d'une entreprise familiale **SCIEV Mas de Longchamp**, créée en 1962, par son père. M. Benoit Fabrice représente la cinquième génération d'exploitant. Les terres sont réparties sur 3 communes : Cabannes (exploitation d'origine) et Orgon. Et elles se répartissent sur **trois Domaines** :

- **Val de L'Oule**, domaine qui porte le projet de défrichement (surface totale : 50aine d'hectares).

- **Mas de Longchamp**, avec la cave et le point de vente, à Mollégès et les terres de Cabannes (7 hectares).

Ils ont acheté les terres et construit le bâtiment sur Orgon pour créer le Domaine de l'Oule en 2000. L'exploitant est installé à titre individuel avec son épouse.

-**Domaine de Lirevant**, sur Eygalières (8 hectares de vignes en AOC Coteaux d'Aix)

Les productions

L'exploitation est spécialisée dans la **production de raisins de cuve**. Les vignes sont conduites, sous cahiers des charges en **Agriculture biologique** depuis 1998. Ils disposent d'une surface en production de 35 hectares.

La main d'œuvre

L'exploitation compte deux associés exploitants (M. et Mme Benoit) et 3 salariés permanents. Les compétences sont multiples : de la culture de la vigne, de la transformation, maîtrise des étapes de la vinification et commercialisation.

L'irrigation

Ce secteur de la commune n'est pas arrosé par un réseau collectif d'irrigation, géré par une ASA. En revanche, les vignes situées à proximité du Domaine sont irriguées par un forage.

Certification

Leurs productions sont certifiées Agriculture Biologique depuis 1998. Les terres du projet et plus globalement toutes les terres d'Orgon ne sont pas situées dans le périmètre de l'AOC Coteaux d'Aix.

La transformation

L'exploitant dispose d'une cave particulière pour la vinification de ses raisins. La cave se situe au lieu-dit de la Gare à Mollégès. Elle dépend de l'exploitation agricole SCIEV Mas de Longchamp. C'est au caveau qu'ils commercialisent en direct, une partie de leurs productions.

Ils produisent des vins de Pays IGP des Bouches-du-Rhone (rouge et rosé) (Domaine Mas de Longchamp) et sur le Domaine de l'Oule, ils produisent deux gammes de vins (rouges, blancs et rosés) certifiés en AOP Coteaux d'Aix avec les terres d'Eygalières et des vins IGP Alpilles sur les terres d'Orgon.

La commercialisation

Ces exploitants commercialisent :

- ✓ En vente directe au caveau (Gare de Mollégès).
- ✓ A l'export
- ✓ En gros, via le circuit Bio.

Les projets

Ils souhaitent aujourd'hui pouvoir agrandir leur surface de production, pour une surface de 5,90 hectares, sur le Domaine du Val de L'Oule. Ils disposent de surfaces non exploitées sur ce Domaine. Ils envisagent de reconquérir des parcelles qui étaient anciennement occupées par des plantations d'oliviers.

Coordonnées du demandeur :

SCIEV BENOIT
BENOIT Fabrice et Géraldine
1817, Route de la Gare - BP 17
13 940 MOLLEGES
Tél : 04.90.95.19.06
Port : 06.09.56.71.50.

Identification du demandeur

Nom de l'exploitation	SCIEV Mas de Longchamp
N° SIRET	319 529 145 00025
Exploitants	BENOIT Fabrice & Géraldine

IV) Localisation du projet

Les parcelles sont situées sur la commune d'ORGON, la demande porte sur plusieurs parcelles :

Tableau récapitulatif des surfaces concernées par le projet

Secteurs	Référence cadastrale parcelle	Surface cadastrale totale en ha	Surface cultivée (vignes)	Surface à défricher	Propriétés
1	BX0002	7,2755	2,39 env.	2,10 env.	Benoit F.
2	BY0093*	1,9334	0	1,70 env.	Proj. Acquisition
	BY0160	0,3946	0	0,30 env.	Benoit F.
	BY0167	1,6809	0	1,60 env.	Benoit F.
	Totaux	11,2844	2,39 env.	5,70 env.	

La parcelle BY 93 n'est pas complètement pas concernée par le défrichement. Nous avons retiré une zone rocheuse, d'environ 23 ares. Ce secteur est particulièrement sensible aux incendies, il s'agit de tout un secteur qui a connu un abandon ancien. Sur les photos aériennes, ce secteur était couvert de plantations d'oliviers. Nous noterons la présence de deux lignes électriques, dont une de haute tension.

1.1.1. Les éléments de biodiversité

Des menaces ou pressions qui ont une incidence sur le site :

- la fréquentation touristique très forte sur certains secteurs, une forte pression d'urbanisation.
- La fermeture des milieux (abandon de systèmes pastoraux) mais aussi des cultures pérennes telle que l'olivier que nous constatons sur ce secteur d'Orgon, par exemple.
- Augmentation des masses combustibles qui conduit fortement à augmenter le risque incendie.

Cf. carte de localisation des parcelles par rapport au site Natura 2000, en annexe.

- ✓ La parcelle BY 167 est également concernée pour les deux tiers de sa surface environ, par la **ZSC Natura 2000 – Les Alpilles, FR9301594** (Directive Habitat). La surface du site est de 17 334 hectares.

Extrait de la fiche du Muséum National d'Histoire Naturelle (INPN) : Petit massif calcaire remarquable par la présence de landes à Ephédre et à Genêt de Villars sur les crêtes et par l'extension de groupements rupestres. Présence de parcours pâturés par les ovins et bovins. Présence d'importants complexes rocheux. Le cortège faunistique est particulièrement riche, notamment par la présence de nombreuses espèces de chiroptères : le massif des Alpilles constitue un secteur d'enjeu international pour la conservation des chauves-souris car il abrite plusieurs colonies importantes : La carrière de Glanum (St Rémy de Provence), la grotte des Fées (Baux de Provence) et le tunnel d'Orgon.

- ✓ Toutes les parcelles, objet du projet de défrichement, sont situées dans le périmètre de la **ZPS Natura 2000 - Les Alpilles, FR9312013** (Directive Oiseaux). La surface du site est de 26 948 hectares. La ZPS se superpose pour partie à la ZSC (Cf. annexes).

Extrait de la fiche du Muséum National d'Histoire Naturelle (INPN) : Le site accueille une avifaune remarquable avec près de 250 espèces d'oiseaux, dont 25 espèces d'intérêt communautaire. Un des enjeux forts du site est la reproduction de plusieurs couples d'Aigle de Bonelli et d'un couple de Percnoptère d'Egypte, deux rapaces méditerranéens très menacés en France et en Europe, qui

trouvent dans le massif et les plaines alentour des conditions propices à leur survie. Entre 58 et 77 couples de Grand-duc d'Europe (selon étude LIFE 2014), soit parmi les plus fortes densités connues en Europe. Site également remarquable pour la conservation du Rollier d'Europe et du Traquet oreillard.

- ✓ Elles sont également toutes situées dans le périmètre d'autorisation de défrichement. (Cartelie, Cf. annexes).

1.1.1 Le document d'urbanisme

La commune d'Orgon est sous l'égide du Règlement National d'Urbanisme (RNU) depuis le 27 mars 2017. Un PLU est en cours d'élaboration.

Au regard du PADD (Cf. annexe), **le secteur concerné par le projet sera situé dans la zone agricole du futur PLU**. Mais au regard, des caractéristiques paysagères de ce secteur, les élus envisageaient de rendre cette zone agricole totalement inconstructible même pour des projets agricoles.

1.1.2 L'irrigation

Ce secteur de la commune n'est pas desservi par un réseau d'irrigation collectif. En revanche, l'exploitant a réalisé un forage pour les vignes qu'ils exploitent sur ce secteur. Toutes les parcelles en vignes sont équipées d'un système d'irrigation goutte à goutte alimenté par le forage.

V) Etat des lieux

La majorité des parcelles du projet correspond à d'anciens vergers d'oliviers (cf. carte de la photographie aérienne 1950 Géoportail). Même si l'abandon des parcelles remontent à plus de 30 ans, nous avons retrouvé des vieux oliviers dans la parcelle BY 167, par exemple. Ces parcelles ont été classiquement colonisées par le chêne vert, le Genévrier et le pin d'Alep.

Secteur n°1 : Abondance (Nord des bâtiments)

La totalité de cette parcelle BX n°2, était exploitée, dans les années 1950 (Cf. photographies aériennes en annexes). Il s'agissait très probablement d'oliveraies. La non irrigation de ces vergers et le gel intervenu en 1953 a certainement eu raison de ces vergers. L'éloignement par rapport au réseau d'irrigation peut expliquer l'abandon de ces plantations. Cette grande parcelle de plus de 7 hectares au cadastre, 2 ha 39, côté Nord, bordant la départementale sont en vignes. Les 2 ha 10 que l'exploitant demande à défricher se situe dans la continuité de la vigne, vers le Sud de la parcelle.



Photo n°1

Partie Nord de la parcelle à défricher. Boisement spontanée de Pins d'Alep, certainement âgé de plus de 30 ans. Végétation de maquis au sol. Le chemin de desserte et qui part vers le massif fait l'objet d'opérations de débroussaillage, dans le cadre de la Dfci.

Photos n°2

Partie Sud de la parcelle à défricher. Même profil de végétation. Le terrain est régulier (pas de dépression), il est légèrement en pente, orienté Nord.





Photos n°3

Photo prise au Sud de la vigne. A droite démarrerait le projet de défrichement. L'exploitant pourrait envisager de conserver quelques arbres en limite et compléter par des espèces variées favorable aux oiseaux et insectes.

Un intérêt Dfci de ce secteur. Cet exploitant pour protéger ses terres du risque incendie RD24, très touristique, avait ouvert des coupures agricoles (bandes de vignes).

Les coupures agricoles sur l'exploitation :

Photos n°4 :

Coupure agricole : vigne plantée en bordure de la RD24n, menant à Eygalières. Vigne située à l'Est du chemin d'accès au Domaine de l'Oule.



Photos n° 5 :

Coupure agricole : parcelle BY 84, jouxtant au Nord, la parcelle BY93, objet du projet de défrichement.

Secteur n°2 : Le Fray (Sud des bâtiments)

Parcelle n° BY 93



Photo n°6

Végétation de maquis sous pinède. Végétation arbustive assez basse témoignant d'un débroussaillage ancien. Nord-Ouest de la parcelle.



Photo n°7

Même physionomie, mais avec une densité de chênes verts plus forte, strate arbustive plus dense au sol. Pas d'entretien car position plus au cœur de la parcelle.

Une zone d'environ 23 ares a été retirée du défrichement, en raison d'un affleurement rocheux (Au Sud de la parcelle).

Parcelle n° BY 160



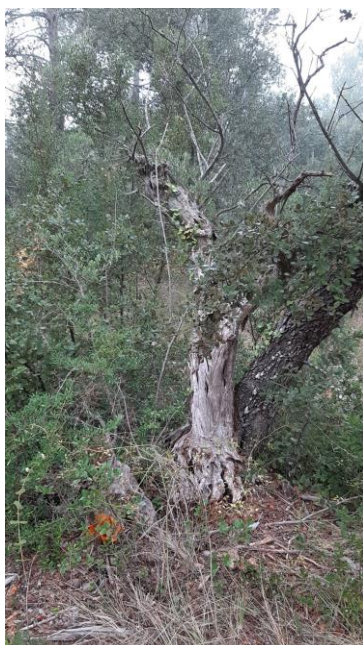
Photos n°8

Vue sur la parcelle BY 160. Fourré dense impénétrable. Photo prise de la bande boisée BY 168.

Parcelle n° BY 167

Photos n°9 :

Vue prise à l'Est de la parcelle. La végétation au sol est majoritairement composée de graminées (secteur où il y a eu des opérations de débroussaillage entreprises dans le cadre du Pidaf, il y a quelques années, source opérateur SCP, Pidaf Alpilles).



Photos n°10 : Sud Est de la parcelle, Nous avons retrouvé d'anciens oliviers.

Photo n°11 : Au sol, nous distinguons les copeaux de bois issus des opérations d'entretien Dfci. Cette opération remonte à 2 ou 3 ans.





Photo n°12 : Talus boisé, cadastré sous le numéro BY 168. Il sépare la parcelle BY 93 de la BY 167. Les chênes seront conservés, sauf peut-être ceux qui sont trop penchés.



Photo n°13 : Un puits situé en limite Est de la parcelle BY167 et au bord d'un ancien chemin rural.

VI Le projet

L'exploitant souhaite planter de la vigne. Elle sera conduite en agriculture biologique et bénéficiera d'un arrosage par goutte à goutte, nécessaire lors des 3 premières années suivant la plantation. Ensuite l'irrigation est apportée aux plants uniquement pour face aux sécheresses estivales. Eviter que les plants ne fatiguent, les rendant entre autres plus vulnérables aux maladies.

VII Les travaux prévus

Description des travaux

La surface concernée par le projet de remise en culture du lot n°1 est de 5,5 hectares. Les travaux de remise en état prévus sont les suivants :

- Nettoyage des parcelles : débroussaillage (broyeurs forestier et à marteaux) et coupes et dessouchage des arbres (principalement Pins d'Alep).
- Ramassage et élimination des branches, des racines et des souches
- Nettoyage des parcelles et de ses abords par broyage
- Travail du sol : sous solage, labour, gyrobroyage
- Mise en place peut-être d'une culture annuelle au départ (de type céréales) et plantation de vignes.

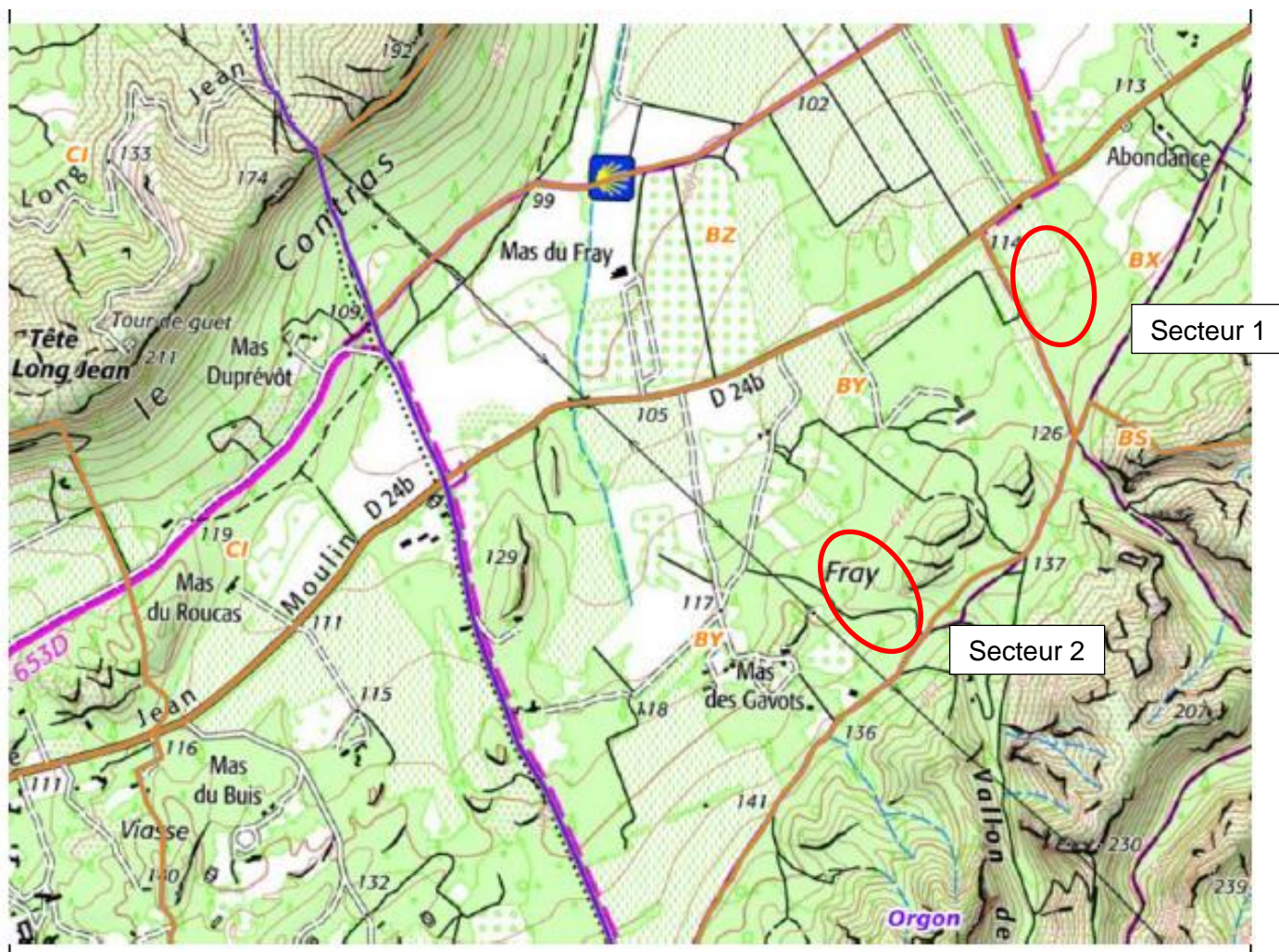
A réaliser hiver (2021).

Les plantations seraient prévues au printemps 2022.

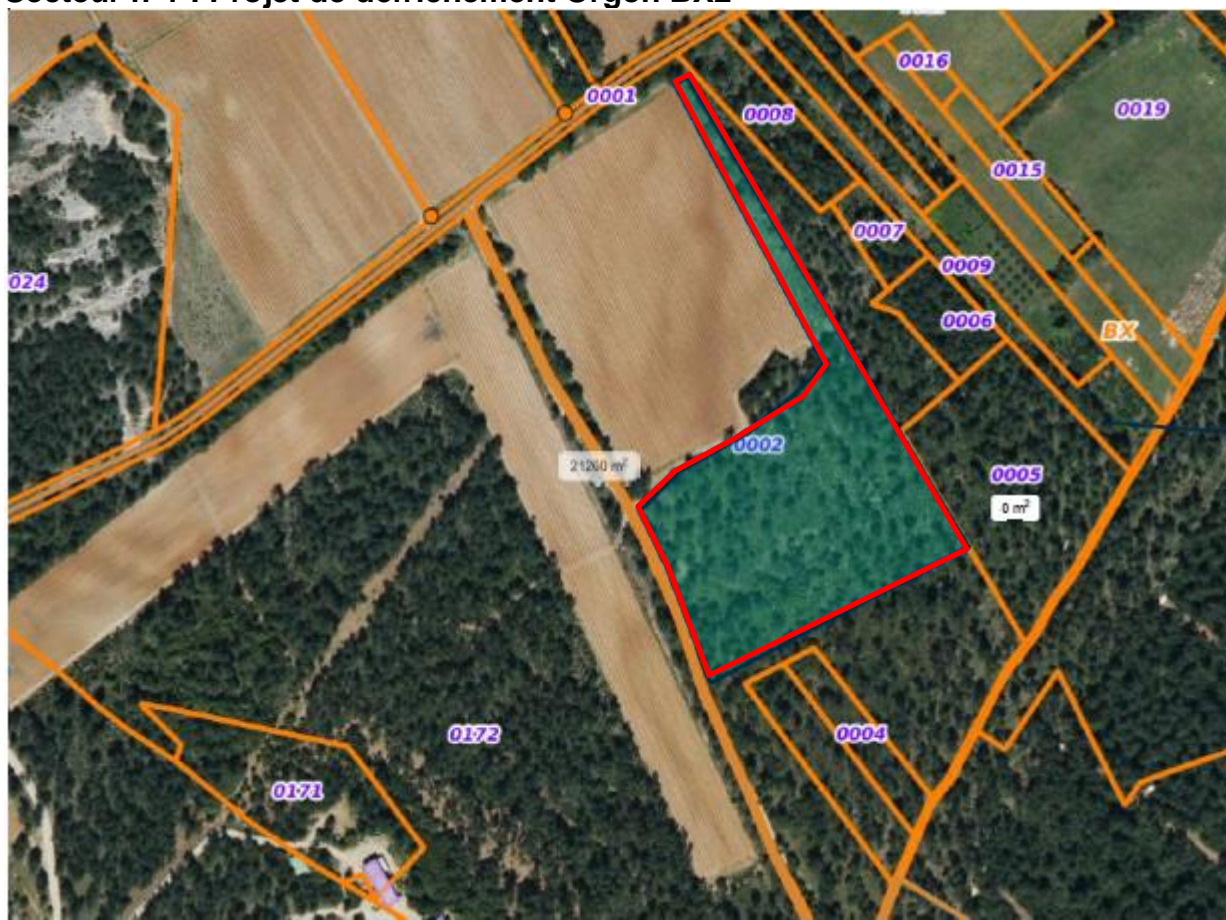
ANNEXES

- ❑ **Plan de situation générale**
- ❑ **Cartes du projet : secteurs 1 et 2**
- ❑ **Carte du défrichement (Cartelie, Ddtm) et périmètres Natura 2000.**
- ❑ **Extrait du projet PLU Orgon, carte du Padd**
- ❑ **Photographies aériennes 1950, sur les deux secteurs (IGN, extrait Géoportail)**

Plan de situation générale

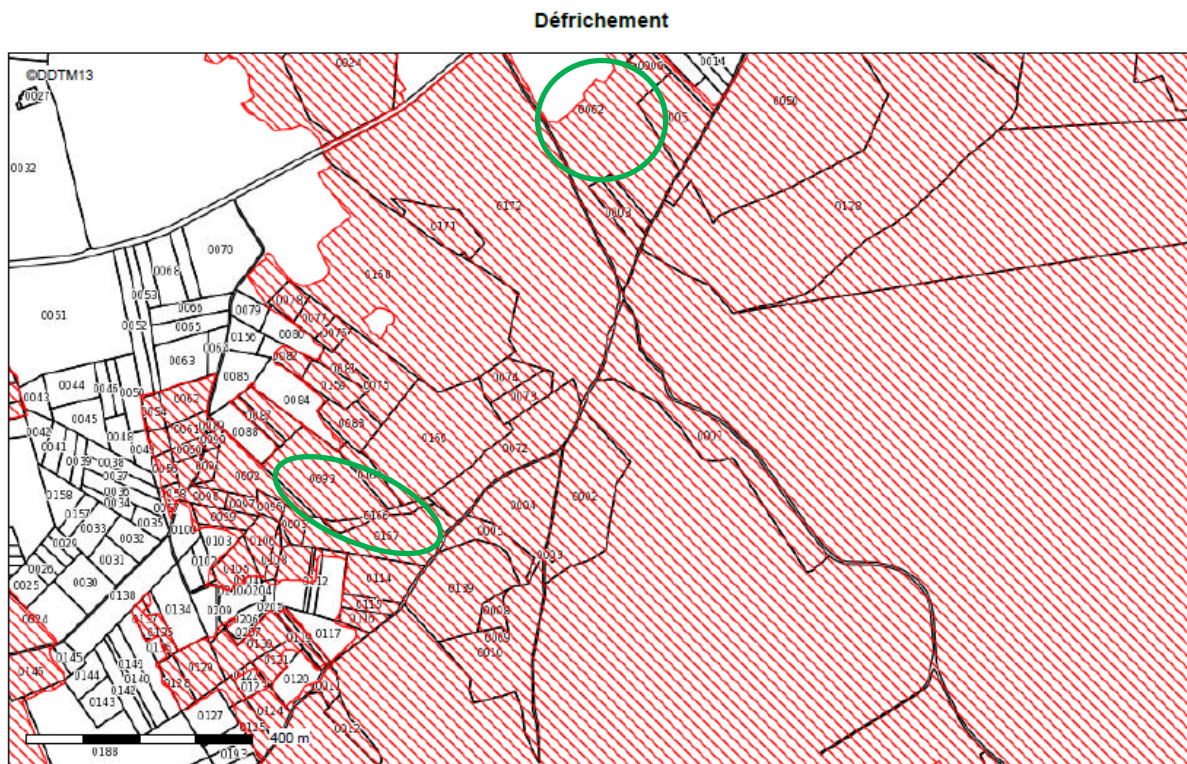


Secteur n°1 : Projet de défrichement Orgon BX2



Secteur n°2 : projet de défrichement Orgon, parcelles BY 93, 160 et 167





Conception : DDTM 13
Date d'impression : 09-1

 FORET DEFRICHEMENT
 Parcelles

Description :
Défrichement

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire - Ministère de la Cohésion des Territoires
SG/SPSS/PS/PSH1 - CP2I (DOMET)

Natura 2000 – Directive Habitats



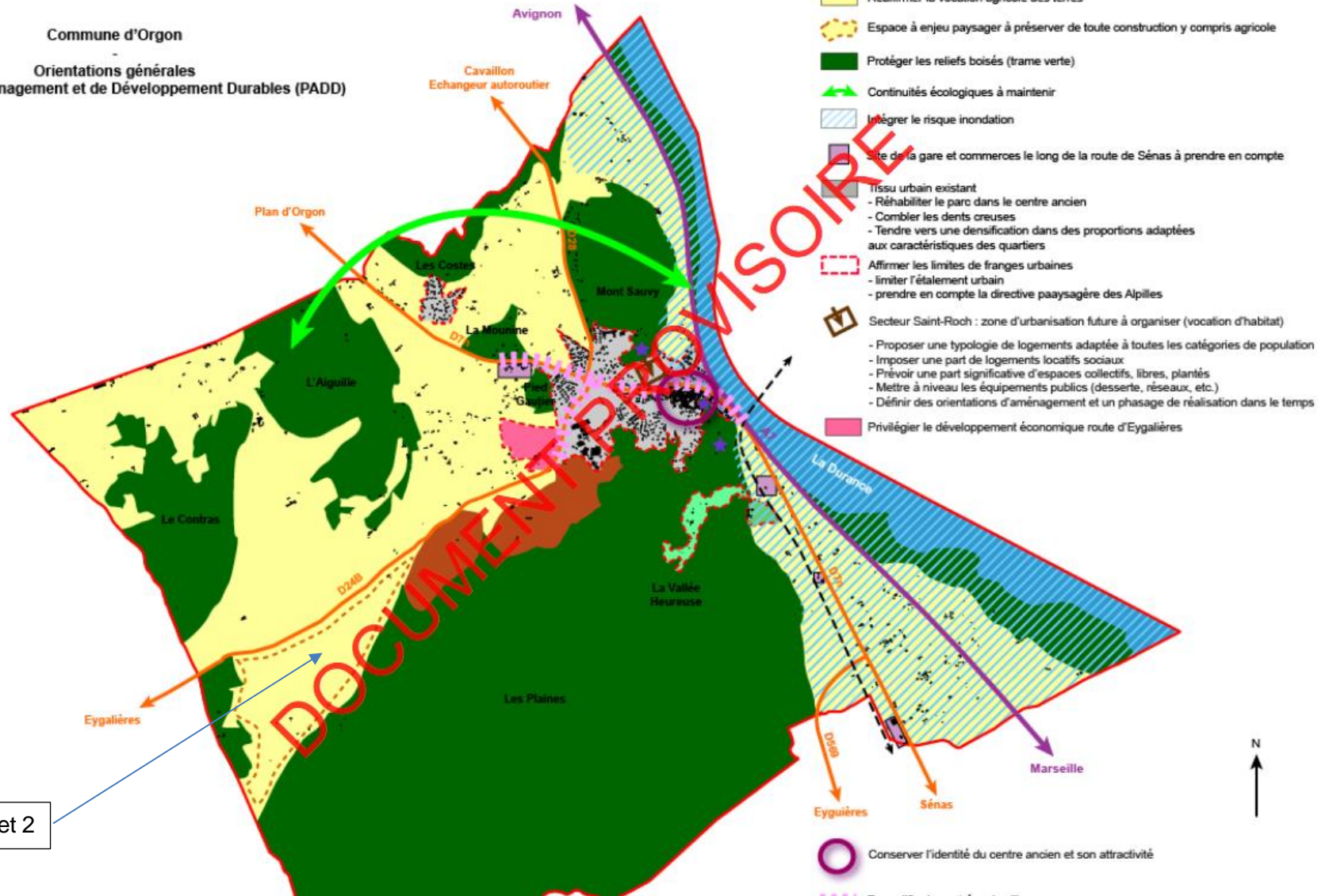
Natura 2000 – Directive Oiseaux



Secteur n°2

CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DU PADD

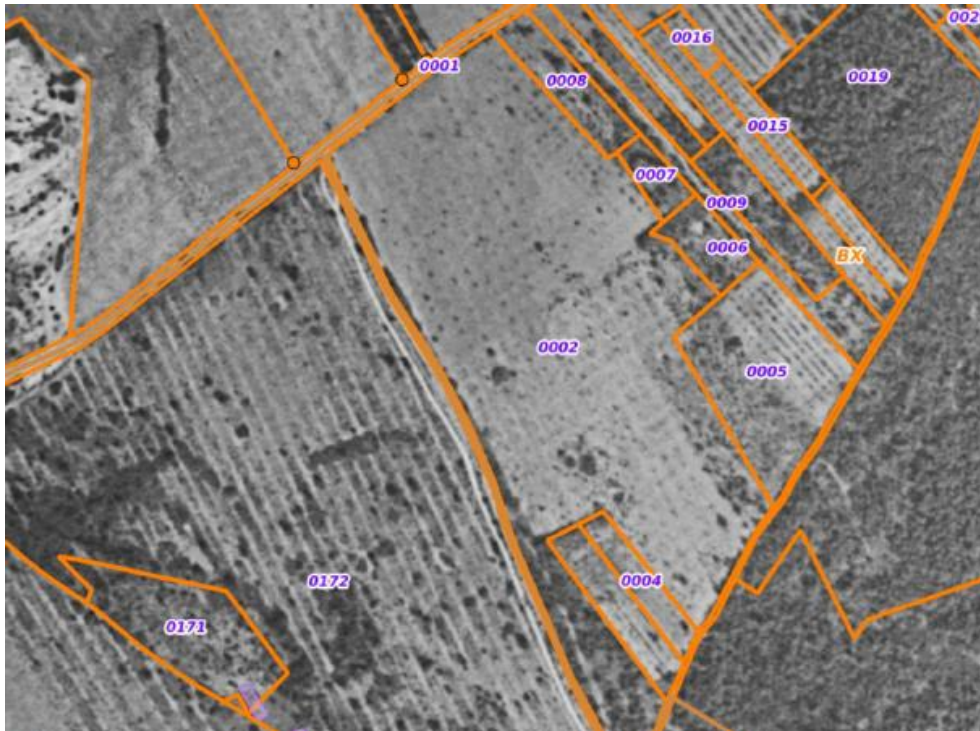
Commune d'Orgon
Orientations générales
du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)



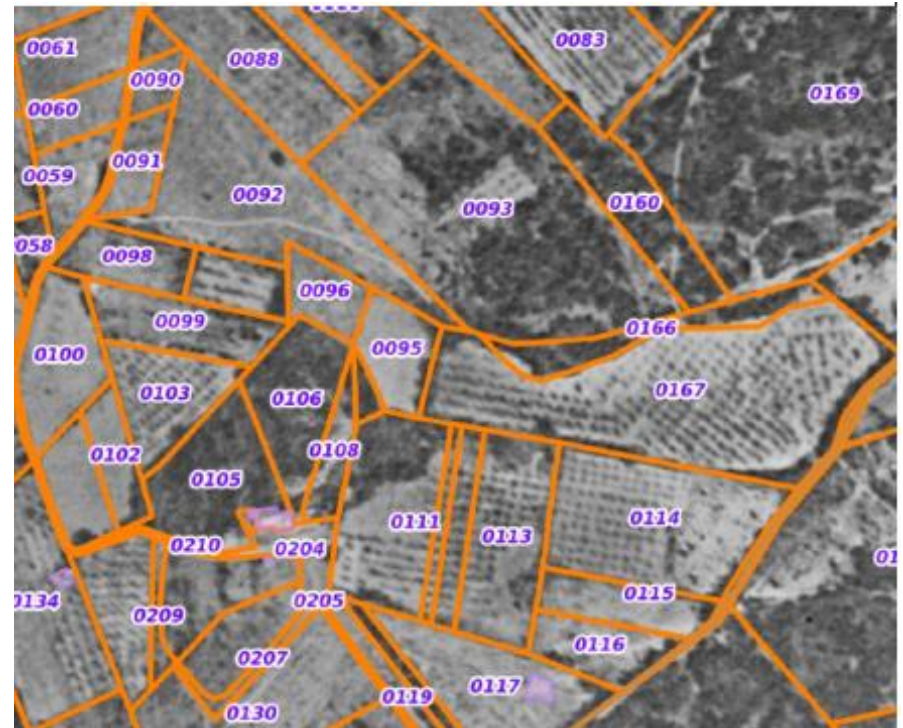
Secteurs n°1 et 2

Photographies aériennes 1950 (Géoportail)

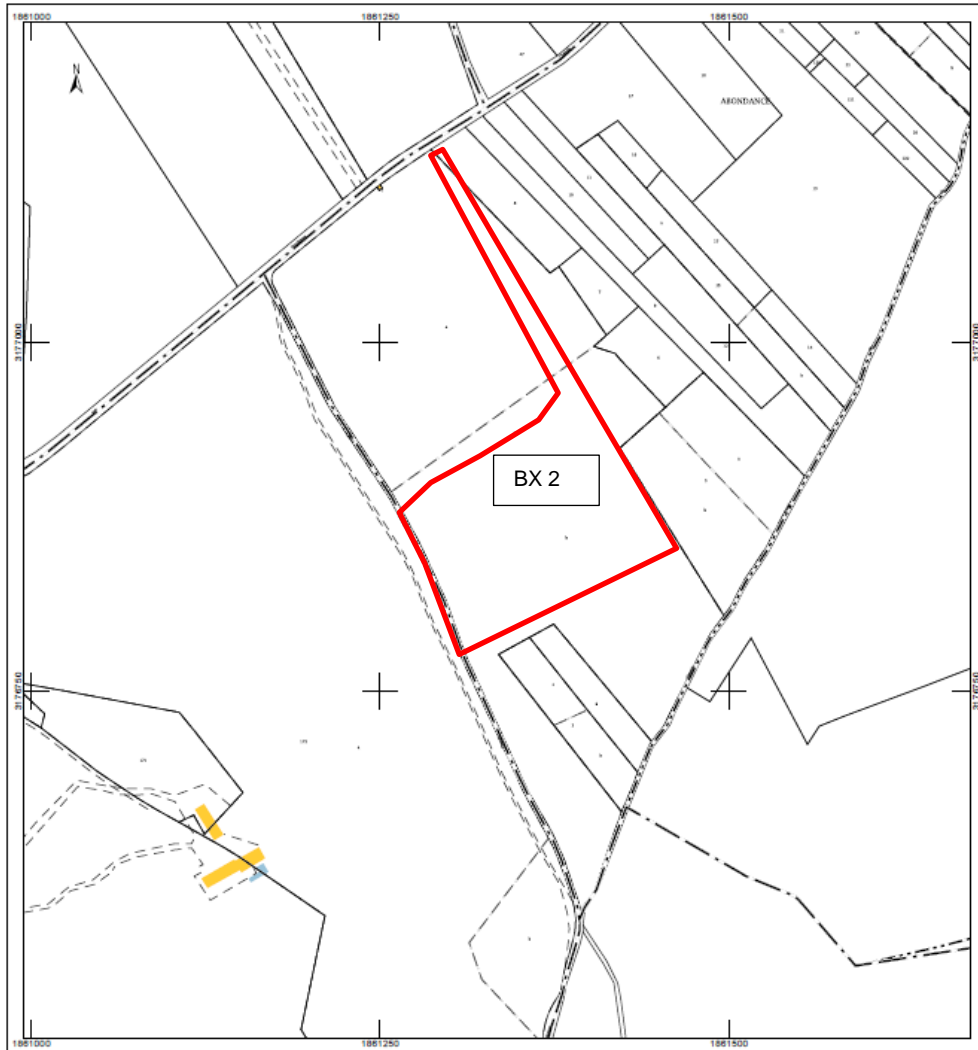
Secteur n°1 : Secteur abondance



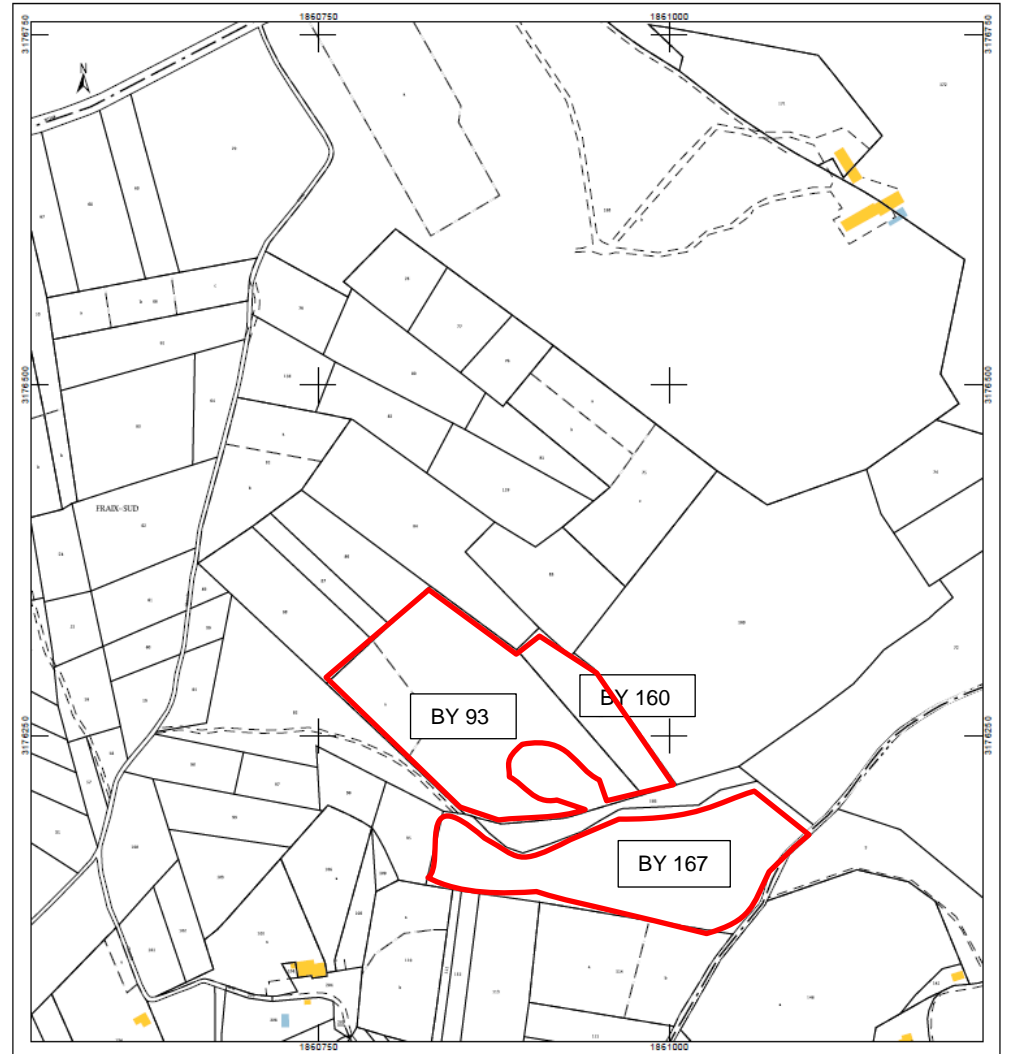
Secteur n°2 : Secteur du Fray

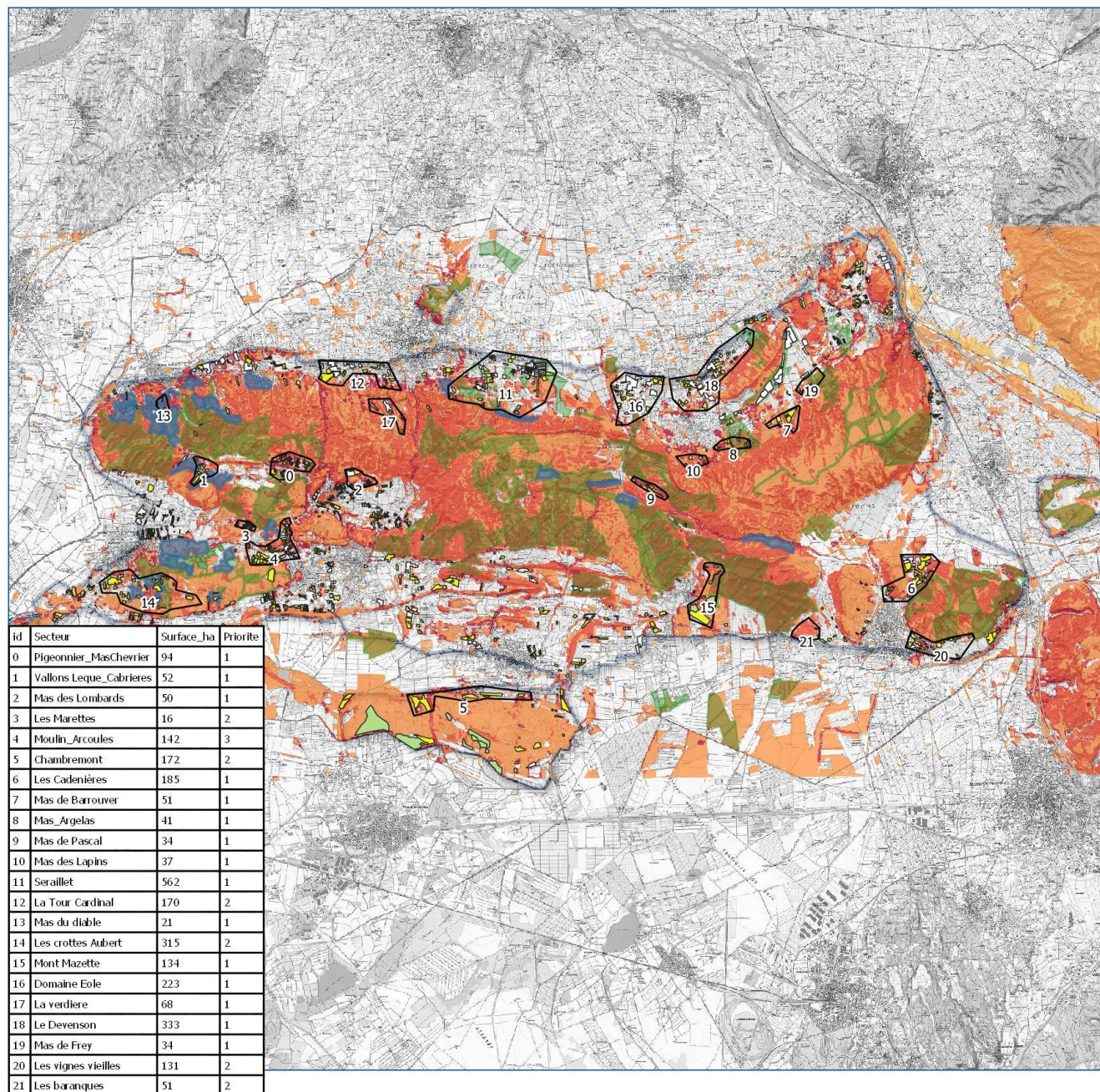


Secteur n°1 : Secteur abondance



Secteur n°2 : Secteur du Fray



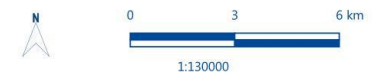


ETUDE D'ACTUALISATION DU PIDAF DES ALPILLES

**Superpositions d'enjeux
(incendie, forestier, agricole, pastoralisme)**

Légende

- Enjeu forestier à caractère DFCI
- Enjeu pastoral
- Secteurs agricoles à enjeu d'fc
- Enjeu agricole à caractère DFCI
- Friches
- Parcelle manifestation sous exploitée
- Zone potentielle
- Enjeu incendie
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort
- Zone_Etude

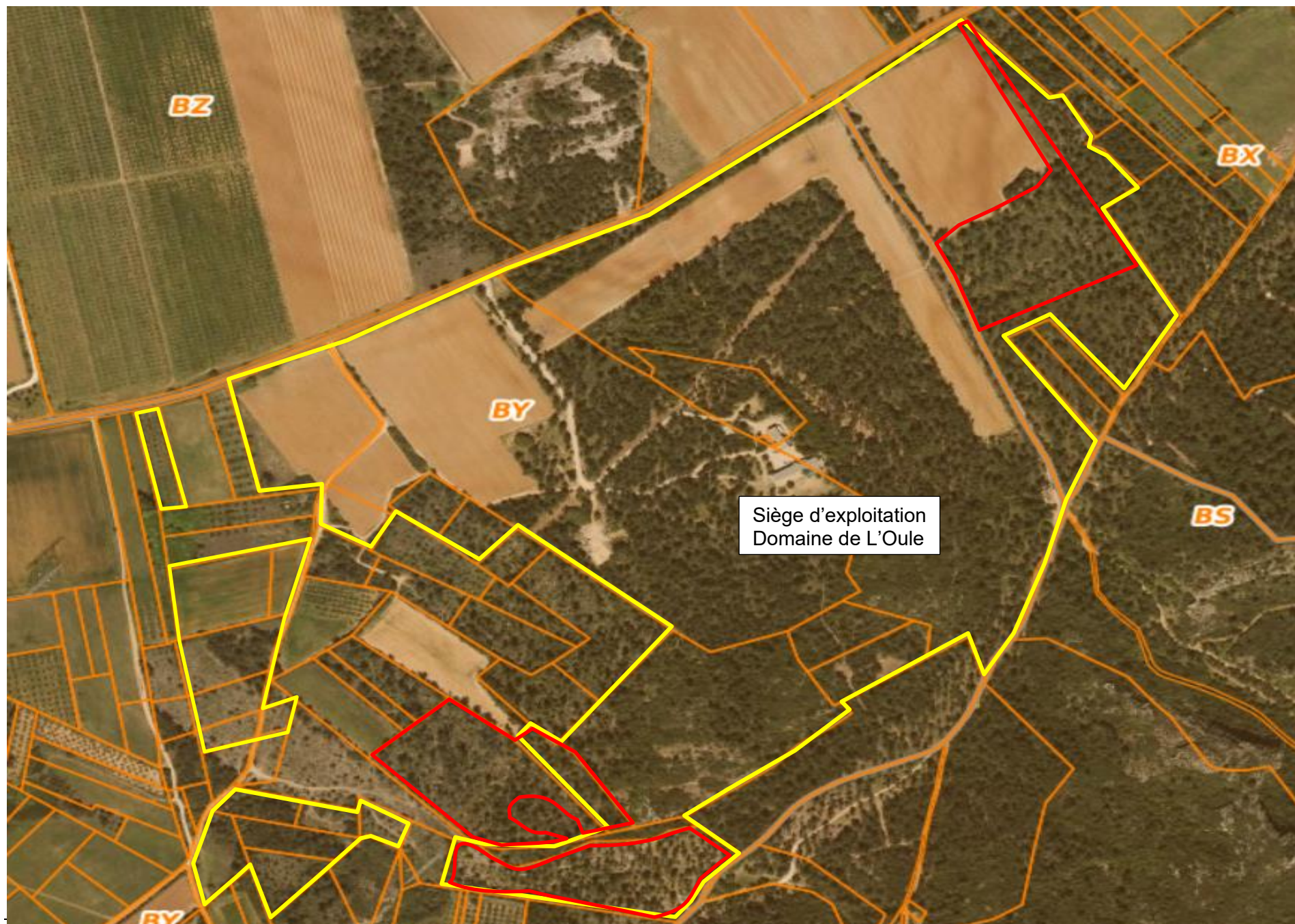


N° : 2019_04_04-13 052 -

Code Affaire Numero Indice

Date : 06-03-2020
 Dessiné par : X. MAXANT - Vérifié par : X. MAXANT
 Référence fichier : 2019_04-04-13-Enjeux_thematiques.qgs.qgz
 Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ©





Carte du Domaine de l'Oule – Benoit Fabrice – Commune d'Orgon